



19 novembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

**LE CLUB DES BIO-PLASTIQUES, ELIPSO ET PLASTICSEUROPE SE FELICIENT DE LA SIGNATURE
D'UN ACCORD-CADRE SUR LES SACS A DECHETS BIODEGRADABLES D'ORIGINE VEGETALE AVEC
LA FCD, le MEEDDM et l'AMF
le jeudi 19 novembre 2009**

**Les sacs plastiques biodégradables d'origine végétale trouvent naturellement leur voie :
la collecte des déchets fermentescibles.**

**Le 19 novembre 2009 a été signée au Salon des maires la convention visant à développer
l'offre de sacs à déchets en plastique biodégradable d'origine végétale dans la grande
distribution afin de favoriser la collecte sélective des déchets fermentescibles.**

Cette convention s'inscrit tant dans l'esprit de la Loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006, et en particulier de son article 47, qui visait à favoriser le développement de produits biodégradables constitués de ressources d'origine végétale, que dans les orientations affirmées dans la loi Grenelle 1 qui entend développer la valorisation organique par méthanisation et compostage de la fraction fermentescible des déchets.

L'utilisation de sacs à déchets en plastique biodégradable d'origine végétale se justifie pleinement lorsque le mode de valorisation des déchets en fin de vie est le compostage ou la méthanisation. Partageant cette même vision avec les acteurs en aval, les professionnels de la filière de production de sacs à déchets en plastique biodégradable ont ainsi souhaité formaliser leur engagement volontaire, non seulement par la mise à disposition de sacs, mais aussi par leur volonté d'en réduire encore l'impact environnemental.

UNE CONVENTION EXEMPLAIRE À PLUSIEURS TITRES

Elle répond à une problématique environnementale globale :

- **Anticipe et accompagne le développement de la valorisation organique** des déchets fermentescibles par la mise à disposition d'une offre généralisée afin de répondre aux objectifs annoncés dans le Grenelle de l'Environnement et d'inscrire la convention dans une cohérence globale de l'origine à la fin de vie des sacs.
- **Favorise l'innovation pour le développement de nouvelles matières intégrant une part de végétal et pour l'amélioration de leurs performances environnementales.** Elle fixe notamment des objectifs d'augmentation progressive de la part d'origine renouvelable.
- **Permet à l'industrie du film plastique de diversifier son offre** par le développement de produits biosourcés.

- **Encadre strictement la définition du sac à déchets destiné à une valorisation organique par la conformité avec la norme NF EN 13432** (valorisation des emballages par compostage et biodégradation).

Elle intègre l'ensemble de la filière et des acteurs concernés à travers :

- **Le MEEDDM**, qui représente le Gouvernement.
- **L'AMF**, qui représente les collectivités locales.
- **Le Club Bio-plastiques**, qui représente la filière de production des matériaux bioplastiques depuis l'amont, au niveau agricole, jusqu'à l'aval, au niveau du traitement des déchets.
- **PlasticsEurope**, qui représente l'ensemble des producteurs de résines plastiques.
- **ELIPSO**, qui représente les entreprises de l'emballage plastique et souple.
- **La FCD**, qui représente le commerce et la distribution.

Contacts presse :

Club Bio-plastiques

Florence NYS

01.48.78.51.00

clubbioplastiques@free.fr

PlasticsEurope

Jean-Jacques COUCHOUD

01.46.53.10.60

jj.couchoud@plasticseurope.org

ELIPSO

Françoise GERARDI

01.46.22.33.66

f.gerardi@elipso.org